

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2007017

Signataire : MG

OBJET :Eradication des bidonvilles sur le territoire de la commune d'Aubervilliers (ROMS) avenant à la convention avec le conseil régional portant notamment sur la durée d'affectation du 52, rue Saint-Denis

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 15 décembre 2005 ayant accepté le principe de l'installation d'un lieu de vie pour des familles ROMS d'origine roumaine,

Vu la délibération du 15 décembre 2006 portant, notamment, sur la signature d'une convention d'aide régionale à l'investissement, entre la commune d'Aubervilliers et le conseil régional,

Considérant qu'il y a lieu de réduire la durée d'utilisation du terrain communal mis à disposition pour le projet de 25 ans à 3 ans,

Vu le projet d'avenant à la convention n°2006 AE 17 5562, valide à la commission permanente du conseil régional en date du 22 mars 2007 n°CP 07-296

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise le maire à signer l'avenant à la convention relative à l'aide régionale en investissement en faveur des questions visant à l'éradication des bidonvilles réduisant la durée d'affectation du 52, rue Saint-Denis à 3 ans.

Le Maire